

Metso

Code de Conduite





Message du CEO

Notre Code de Conduite encadre notre quotidien

Les entreprises de premier rang, comme Metso, partagent certaines caractéristiques : leur puissance aux yeux de leurs clients, leur capacité de produire régulièrement des résultats financiers solides, leur impact sur les sociétés où nous opérons, leur personnel hautement qualifié et leur culture forte. Toutes ces caractéristiques reposent sur un code de conduite sans ambiguïté.

Metso est présente dans plus de 50 pays et compte plusieurs milliers d'employés à travers le monde il est important que nous partagions les mêmes valeurs d'entreprise et que nous travaillions avec la plus grande intégrité partout où nous sommes présents. En outre, les tiers avec lesquels nous travaillons doivent également se conformer à des principes similaires.

Le présent Code de Conduite a été approuvé par le conseil d'administration de Metso. Il récapitule les principes essentiels qui guident nos actions au quotidien. Tous les employés de Metso doivent s'y conformer, tous les jours, dans toutes les situations et transactions. Notre Code définit l'ensemble des recommandations et des pratiques qui doivent être prises en compte dans nos processus de décision et nos interactions avec nos clients, nos partenaires commerciaux et nos collègues.

Le Code ne peut toutefois pas prévoir toutes les situations auxquelles vous ferez face dans votre travail. Dans ces situations, vous devrez faire appel à votre bon sens ou, en cas de doute, consulter votre supérieur, votre référent RH ou l'équipe Legal and Compliance de Metso.

La création d'une culture fondée sur l'intégrité et l'ouverture est de la responsabilité de tout un chacun. Il est impératif que nous assimilions tous ces principes essentiels, afin de les mettre en avant auprès des parties prenantes à travers nos actions et de contribuer ainsi à renforcer la culture et la marque unique de Metso.

Je vous invite à vous familiariser avec le Code de Conduite Metso et à appliquer les principes dans votre travail quotidien.

Sami Takaluoma,
Président et CEO, Metso



À propos du Code de Conduite

Nous nous engageons en faveur d'une bonne conduite professionnelle et d'une intégrité appliquée dans toutes nos actions. Outre les diverses législations, réglementations et directives applicables à Metso en tant qu'entreprise internationale, le présent Code de Conduite définit les règles minimums que nous appliquons.

Ce Code de Conduite s'impose à tous les employés de Metso, quels que soient leur poste, leurs responsabilités et leur localisation. Nous attendons également de toutes les tierces parties avec lesquelles nous collaborons qu'elles appliquent des principes similaires et partagent notre engagement en faveur d'une bonne conduite professionnelle.

Vous devez lire et respecter notre Code de Conduite. Notre Code de Conduite ne pourra prendre en compte tous les cas de figure complexes auxquels vous pourrez avoir à faire face, vous devrez également vous appuyer sur les autres politiques spécifiques de l'entreprise et obtenir des clarifications comme défini ci-après afin de vous assurer de comprendre ce qui est attendu de vous.

Tout comportement illicite ou inadapté, ou toute violation du Code de Conduite peuvent, suite à une enquête telle que prévue ci-après, entraîner des sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

Table des matières

Personnes	05
Santé et sécurité	05
Droits humains	05
Emploi équitable	06
Harcèlement	06
Conduite professionnelle	07
Lois et règlements	07
Corruption et blanchiment d'argent	07
Cadeaux et divertissements	08
Conflit d'Intérêts	08
Tierces parties	09
Relations avec les gouvernements	09
Informations sur l'entreprise	09
Concurrence	09
Conformité commerciale	09
Actifs de l'entreprise	10
Respect de la vie privée	10
Droits de propriété intellectuelle	10
Confidentialité	11
Propriété de l'entreprise	11
Informatique et cybersécurité	11
Marque et réputation	11
Durabilité	12
Communauté	12
Environnement	12
Qualité et conformité des produits	12
Brisez le silence	13
Demandes	13
Signalement des comportements inappropriés	13
Enquêtes	13

Personnes

Santé et sécurité

Nous nous engageons à mettre à disposition de l'ensemble de nos employés, travailleurs et autres collaborateurs un environnement de travail sain et sécuritaire. Nous mettons l'accent sur les normes strictes d'hygiène et de sécurité lors de nos interactions avec les diverses tierces parties.

La santé et la sécurité sont la responsabilité de tous. Nous exigeons de chacun d'entre nous qu'il connaisse et respecte toutes les réglementations et instructions pertinentes en matière de santé et de sécurité. Nous nous efforçons de prévenir tous les accidents, incidents et risques pour la santé.

Droits humains

Nous respectons et nous engageons à nous conformer de manière constante à tous les droits humains définis par les instances internationales, y compris la Déclaration universelle des droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies, les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme de l'Organisation des Nations Unies, les Dix Principes du Pacte mondial de l'Organisation des Nations Unies, et la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail de l'Organisation Internationale du Travail.





Emploi équitable

Nous traitons nos employés avec équité et respect. Nous apprécions la diversité et recrutons, formons et promovons nos employés sur la base de leurs performances, quels que soient leur identité de genre, leur origine, leur religion, leur âge, leur orientation sexuelle, leur handicap, leur nationalité, leur opinion politique, leur affiliation syndicale, leur milieu social et leur appartenance ethnique.

Nous n'utilisons ni ne tolérons aucune forme de travail obligatoire ou forcé, ni de travail infantile. Nous respectons l'ensemble des législations et réglementations en vigueur en matière de temps de travail et de rémunération des employés. Nous respectons la liberté d'association et le droit à la négociation collective.

Harcèlement

Nous nous engageons à mettre en place des lieux de travail dans lequel nos employés peuvent exécuter leurs missions dans un environnement de respect mutuel et équité. Nous ne tolérons aucune forme de harcèlement physique, sexuel ou verbal, de violence ou de menaces de violence, de brimades, de discrimination, d'humiliation ou d'intimidation.

Nous exigeons de tous nos employés qu'ils adoptent une attitude inclusive et solidaire. Nous exigeons de nos employés qu'ils connaissent et respectent les différences culturelles lors de leurs déplacements à l'étranger ou de leurs interactions avec des personnes issues d'un milieu culturel différent.

Ces principes s'appliquent à l'intégralité de nos lieux de travail, lors de l'exécution de missions pour notre compte ou de toute autre forme de représentation de l'entreprise, y compris lors des déplacements, sur les sites de tiers et sur les réseaux sociaux.

Conduite professionnelle

Lois et règlements

Nous respectons l'ensemble des lois, règlements et usages pertinents, partout où nous opérons. En cas d'incohérence entre notre Code de Conduite et des lois, règlements ou usages locaux, les dispositions les plus strictes s'appliqueront.

Une violation des lois pertinentes, en particulier en matière de lutte contre la corruption et de concurrence, pourra entraîner de considérables pénalités, pertes financières et atteintes à la réputation de Metso et pourra entraîner des sanctions disciplinaires jusqu'au licenciement des personnes impliquées.

Corruption et blanchiment d'argent

Nous appliquons une approche de tolérance zéro en matière de corruption et pot-de-vin et nous nous conformons à toutes les lois nationales et internationales pertinentes. Nous ne traitons pas avec les clients, agents, distributeurs, fournisseurs, consultants ou autres tierces parties qui ne respectent pas ces mêmes principes.

Nous n'offrons, ne payons, n'exigeons ou n'acceptons aucun pot-de-vin, dessous-de-table ou paiement dit de facilitation, de manière directe ou par l'intermédiaire d'un agent, d'un distributeur ou de toute autre tierce partie. Ces principes s'appliquent aussi bien au secteur public qu'au secteur privé.

Nous n'acceptons, ne facilitons et ne soutenons aucune transaction commerciale en violation de quelque loi de lutte contre le blanchiment d'argent ou le financement du terrorisme. Nous nous engageons à nous assurer que nos produits et services sont uniquement utilisés à des fins licites, avec des fonds provenant de sources légales.





Cadeaux et divertissements

Nous reconnaissons que l'offre et l'acceptation de cadeaux, de marques d'hospitalité et de divertissements font partie des pratiques commerciales normales dans plusieurs régions dans lesquelles nous sommes actifs, sans pour autant remettre en question notre position de lutte contre la corruption.

Vous êtes autorisé à offrir et accepter des cadeaux, marques d'hospitalité et divertissements traditionnels dans la mesure où ceux-ci restent occasionnels et de valeur modeste, sont offerts ou acceptés dans le cadre de tractations commerciales normales et ont été approuvés conformément à nos directives. Les cadeaux, marques d'hospitalité ou divertissements ne doivent jamais être des sommes d'argent en espèces, des bons d'achats ou tout autre élément similaire, et ne doivent jamais être offerts ou acceptés dans l'intention d'influencer une décision commerciale.

Conflit d'intérêts

Nous exigeons de tous nos employés qu'ils agissent toujours dans le meilleur intérêt de Metso. Vous devez signaler promptement à votre supérieur et aux services RH tout conflit d'intérêts avéré, potentiel ou perçu et vous retirer des processus de prise de décision Metso concernés.

Un conflit d'intérêts est une situation dans laquelle vous avez des intérêts concurrents ou des loyautés qui peuvent affecter votre capacité à accomplir votre travail pour Metso ou qui pourraient être influencés par un avantage financier ou autre pour vous ou quelqu'un qui vous est proche.

Nous nous conformons à toutes les règles en matière de délit d'initié interdisant la divulgation et l'exploitation d'informations inconnues du public et susceptibles d'influencer la valeur des actions et autres instruments financiers de Metso.

Tierces parties

Nous exigeons de nos clients, fournisseurs, agents, distributeurs, consultants et autres partenaires commerciaux qu'ils s'engagent de façon vérifiée sur les mêmes principes de comportement professionnel adaptés tels que définis dans le présent Code de Conduite et s'y conforment et nous évaluerons cette conformité.

Relations avec les gouvernements

Nous maintenons des échanges intègres et politiquement neutres avec les autorités gouvernementales. Nous n'effectuons aucune donation ou contribution à un quelconque parti politique ou candidat en politique.

Informations sur l'entreprise

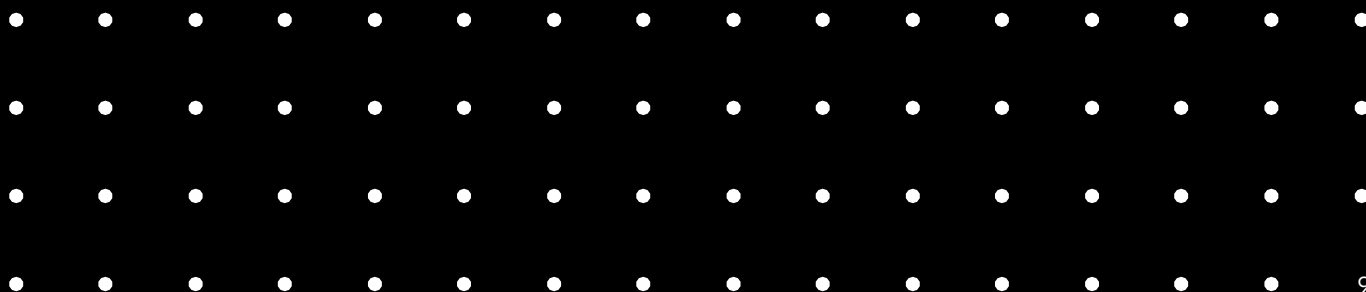
Nous tenons à jour des informations précises et complètes sur l'entreprise, cohérentes avec les lois pertinentes et les normes de l'industrie, et sujettes à des vérifications internes. Nous publions régulièrement des informations financières et non financières. Nous nous efforçons de fournir aux parties prenantes des informations transparentes concernant la santé de l'entreprise et ses performances, sans favoriser un groupe ou un individu en particulier, et veillons à ne pas divulguer d'informations sensibles hors des cercles autorisés.

Concurrence

Nous nous engageons en faveur d'une concurrence loyale et transparente, et nous nous conformons à toutes les lois pertinentes en matière de concurrence. Nous ne nous engageons dans aucune pratique d'entente sur les prix, de partage des marchés ou de la clientèle, de trucage des offres, de ventes subordonnées illicites, d'échange d'informations sensibles en matière de concurrence, ni dans tout autre accord illicite avec nos clients, fournisseurs, agents, distributeurs, consultants et autres partenaires commerciaux visant à restreindre la concurrence.

Conformité commerciale

Nous nous conformons à toutes les sanctions commerciales pertinentes, ainsi qu'à toutes les dispositions légales et réglementaires applicables en matière d'exportation et au Système Harmonisé douanier. Nous nous engageons en faveur d'une pratique commerciale responsable évitant l'utilisation de ressources minérales de conflit. Nous exigeons de nos fournisseurs qu'ils se conforment aux mêmes principes.



Actifs de l'entreprise

Respect de la vie privée

Nous nous engageons à recueillir, traiter et conserver les données à caractère personnel de nos employés et partenaires commerciaux comme prévu par les législations et réglementations applicables en matière de confidentialité et de protection des données, et uniquement à des fins professionnelles légitimes.

Droits de propriété intellectuelle

Nous nous efforçons de protéger nos droits de propriété intellectuelle par l'intermédiaire de divulgation restreinte, d'accords de confidentialité et de contrats de licence, et d'autres mesures. Réciproquement, nous respectons les droits de propriété intellectuelle des tiers et nous engageons à ne pas les exploiter sans autorisation.

Les droits de propriété intellectuelle incluent les droits déposés, tels que les brevets et marques commerciales, ainsi que les droits non déposés, tels que les secrets commerciaux, les droits de copyright et les savoir-faire. Les droits de propriété intellectuelle représentent un actif essentiel et revêtent une valeur significative pour l'entreprise.



Confidentialité

Nous devons protéger et limiter l'accès aux informations confidentielles sur le principe du besoin d'en connaître et nous assurer qu'elles ne sont exploitées qu'aux fins autorisées. Cela s'applique indifféremment aux informations confidentielles de l'entreprise, de nos clients, de nos fournisseurs et de nos autres partenaires commerciaux.

Les informations confidentielles incluent les technologies, conceptions et autres données techniques, les informations financières, les informations commerciales telles que les opportunités de vente, les coordonnées et informations sur nos clients et les informations à caractère personnel.

Propriété de l'entreprise

Tout élément dont Metso est propriétaire devra uniquement être utilisé aux fins du fonctionnement de l'entreprise, sauf autorisation contraire. Réciproquement, nous respectons les éléments de propriété mis à notre disposition par nos clients, fournisseurs et autres partenaires commerciaux.

Informatique et cybersécurité

Nous devons préserver notre infrastructure informatique contre les accès non autorisés, les virus, les cyber-attaques, l'hameçonnage, la détérioration ou le vol, conformément à nos instructions. Nous ne devons pas utiliser nos dispositifs et systèmes informatiques pour consulter, enregistrer ou télécharger des contenus illicites, inadaptés, dégradants ou offensants via Internet ou toute autre source, y compris les réseaux sociaux.

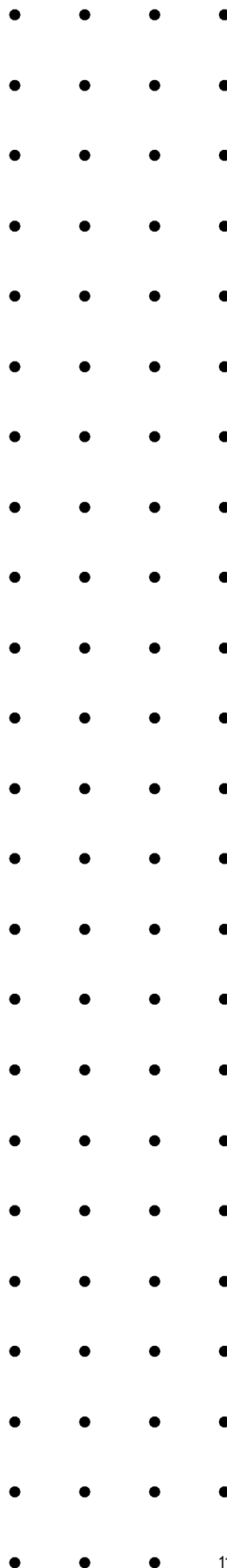
L'accès à nos dispositifs et systèmes informatiques pourra être surveillé et restreint lorsque nécessaire. Toutes les données enregistrées sur nos dispositifs et systèmes informatiques pourront, conformément aux lois pertinentes, être consultées et révisées par nous aux fins de la gestion de l'entreprise, de la maintenance informatique et pour toute raison légale, y compris dans le cadre d'enquêtes relatives à des comportements illicites ou contraires à l'éthique.

Nous vous encourageons à utiliser les différents réseaux sociaux afin d'assister nos clients, de promouvoir la marque Metso et de communiquer avec les parties prenantes. Lors de notre utilisation des réseaux sociaux, nous devons faire preuve d'intégrité, tenir compte du public visé et veiller à ne jamais divulguer d'informations confidentielles.

Marque et réputation

Nous devons promouvoir et protéger notre réputation, et toujours agir envers autrui avec intégrité et respect dans notre rôle de représentation de Metso, y compris lors de déplacements professionnels et de missions de longue durée.

Nous visons à maximiser la reconnaissance de notre marque et à soutenir notre stratégie commerciale en construisant et renforçant notre marque. Nous devons nous assurer que nos directives en matière d'identité visuelle de la marque sont respectés dans leur usage aux bâtiments, véhicules, produits, vêtements et documents.



Durabilité

Communauté

Nous nous engageons à soutenir les communautés locales dans les régions où nous intervenons, à travers le recrutement et la formation de personnel local, ainsi qu'en épaulant le développement économique et les œuvres caritatives à l'échelle locale, conformément à nos principes en matière de sponsoring et de donation.

Nous encourageons nos employés à s'impliquer dans les programmes communautaires par l'intermédiaire du volontariat et d'autres initiatives, notamment avec nos partenaires commerciaux locaux et les organisations non-gouvernementales locales.

Environnement

Nous nous engageons à réduire au minimum notre empreinte environnementale et l'impact de nos opérations, et à influencer les opérations de nos clients et fournisseurs en ce sens. Nous visons une utilisation efficace et durable de l'énergie, de l'eau et des autres ressources, ainsi que la minimisation des émissions et déchets.

Nous avons défini un agenda de durabilité qui fait l'objet d'un suivi et d'un rapport comportant des données vérifiées dans notre publication annuelle concernant la durabilité. Nous nous efforçons d'apporter à nos clients des améliorations environnementales constantes à travers nos solutions, nos équipements et nos services.

Qualité et conformité des produits

Nous nous engageons à développer, concevoir et livrer des solutions, des équipements et des services conformes aux exigences légales et réglementaires pertinentes en matière de sécurité des produits, et conformes ou supérieurs aux attentes de nos clients et aux normes de l'industrie.



Brisez le silence

Demandes

Nous vous encourageons à contacter votre supérieur ou un représentant des services Compliance ou Sustainability pour toute demande ou incertitude concernant vos obligations au titre du présent Code de Conduite. Il vous incombe de vous assurer que vous comprenez les dispositions de notre Code de Conduite.

Nous offrons à tous nos employés, ainsi qu'à certaines tierces parties sélectionnées, des formations au Code de Conduite. Des conseils et précisions supplémentaires sur les divers sujets abordés dans le présent Code de Conduite seront également mis à disposition à travers des directifs et recommandations complémentaires.

Signalement des comportements inappropriés

Nous exigeons de vous que vous signaliez toute violation de notre Code de Conduite ou tout comportement illicite ou contraire à l'éthique que vous pourriez constater. Nous vous encourageons à signaler tout cas potentiel de violation de notre Code de Conduite ou de comportement illicite ou contraire à l'éthique.

Les signalements pourront être faits de manière anonyme et par l'intermédiaire de notre ligne de lanceur d'alerte. Les différentes options de contact de notre ligne de lanceur d'alerte sont accessibles depuis nos pages Intranet et Internet.

Les signalements pourront également se faire en personne ou par téléphone ou e-mail auprès d'un représentant des services Compliance, Internal Audit ou RH, ou auprès de votre supérieur.

Enquêtes

Tout signalement d'un comportement inapproprié constaté ou suspecté donnera lieu à une enquête et sera traité de manière entièrement confidentielle. L'anonymat de la personne ayant effectué le signalement sera protégé. Les signalements ne pourront déclencher aucune conséquence négative ou représailles pour la personne à l'origine du signalement, dans la mesure où ceux-ci sont effectués de bonne foi (de manière honnête et sincère, avec pour seul objectif de mettre en lumière un comportement inapproprié).

Les enquêtes pourront être traitées en interne par les services Compliance et/ou Internal Audit, avec l'appui d'intervenants internes et/ou extérieurs, tels que des prestataires en services d'analyse technique et scientifique, si besoin est. Les cas les plus graves pourront également être soumis à étude et décision par la Direction générale. Un récapitulatif des signalements et des détails des cas graves est régulièrement transmis au General Counsel et à l'Audit and Risk Committee.

Metso est une entreprise pionnière en technologies durables, solutions complètes et services pour les industries des granulats, du traitement des minéraux et du raffinage des métaux au niveau mondial. En améliorant l'efficacité énergétique et la consommation d'eau de nos clients, en augmentant leur productivité et en réduisant les risques environnementaux grâce à nos produits et à notre expertise, nous sommes **partenaires du changement positif**.